



Consultation sur la moralisation de la vie politique
mercredi 31 mai 2017

Propositions d'Europe Écologie Les Verts au Garde des Sceaux

Réforme institutionnelle :

- instauration du scrutin proportionnel aux élections.
- limite des cumuls dans le temps pour les mandats exécutifs et parlementaires (3 mandats).
- réduction du nombre de parlementaires
- suppression de l'article 49.3 de la Constitution.
- renforcement des pouvoirs de contrôle du Parlement.

Statut de l'élu-e :

- retraite : plafonnement du montant en tenant compte des éventuels droits de retraites obtenus en dehors des mandats d'élu-e.
- aide au retour à l'emploi.
- validation des acquis, articulée avec un droit à la formation
- inéligibilité stricte pour certains crimes et délits dont les délits et crimes sexuels ou d'enrichissement personnel.
- instauration d'une peine de référence d'inéligibilité

Parlement :

- suppression de la réserve parlementaire.
- transparence sur les frais de mandat : remboursement par un service spécifique du Parlement.
- reconnaissance et convention collective pour les collaborateurs parlementaires.
- publication des noms des collaborateurs de groupe.
- suppression du statut de parlementaire en mission.
- renforcer le rôle du déontologue : l'inscrire dans la loi organique pour l'imposer au Sénat, lui donner un pouvoir d'injonction et d'enquête sur l'utilisation des moyens mis à disposition par le Parlement, lui donner accès aux relevés bancaires des comptes IRFM, lui permettre d'accéder aux documents fiscaux.
- stage de réception des nouveaux élus pour prévenir le harcèlement moral et sexuel
- plafonnement des revenus annexes des parlementaires et transparence sur les activités hors-mandat

- encadrement strict des activités de conseil avec communication à un organe indépendant des noms des clients, y compris pour les avocats et les experts-comptables, au-delà d'un seuil à définir.
- moralisation des groupe interparlementaires d'amitié : interdiction d'en être membre si le parlementaire a des intérêts économiques et financiers dans le pays concerné.

Gouvernement :

- délai d'enquête avant la nomination des membres du gouvernement.
- limiter à 50% maximum le nombre de personnes issues des grands corps d'État dans les cabinets ministériels. Revoir le recrutement de ces grands corps.
- parité dans les cabinets et tendre vers la parité dans les postes de direction de cabinet.

Partis politiques et fondations politiques :

- réforme du statut de parti politique par l'obligation de présenter 200 candidatures aux élections législatives dont au moins 100 d'entre elles doivent obtenir plus de 2,5% des suffrages exprimés.
- réforme du financement des partis politiques : suppression de la seconde tranche et calcul du financement sur la base du premier tour des élections législatives et régionales ainsi que sur les élections européennes.
- interdiction des micros partis qui ne justifient pas d'une activité politique.
- interdiction de prêts avec intérêts de la part de partis politiques.
- transparence et contrôle des flux financiers entre partis.
- transparence obligatoire des donateurs pour les campagnes électorales et au-delà de 2000 euros pour les partis politiques.
- transparence et équité du financement des fondations politiques sur la base des résultats aux élections législatives, régionales et européennes des partis politiques qui s'y associent.

Campagnes électorales :

- suppression de la propagande matérialisée R39 en échange de la revalorisation du financement public et un seuil de remboursement des frais de campagne à 3%.
- possibilité d'intervention et de contrôle de la CNCCFP pendant les campagnes électorales pour veiller au non dépassement du plafond des dépenses autorisées

Transparence :

- lutte contre les conflits d'intérêts en interdisant le système des *revolving doors* : c'est-à-dire les aller-retour entre le privé et les cabinets ou haute fonction publique
- obligation pour les élus de déclarer les invitations qu'ils acceptent et la valeur financière qu'elles représentent.

- donner à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) les moyens d'appliquer la loi numérique en matière d'accès aux données publiques qui permet la transparence et l'alerte.
- transparence des activités et des revenus hors mandat
- contrôle des lobbys en limitant leur capacité d'influence. Création d'un statut de lobbyiste et d'un registre des lobbyistes.
- transparence sur les portes étroites au Conseil constitutionnel.
- révision des règles entourant les clubs parlementaires.